

1 **Smilax à feuilles rondes**

2 **Déclaration du gouvernement en réponse au programme de**

3 **rétablissement**

---

4 **La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario**

5 Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la  
6 biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD)  
7 représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et  
8 le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

9  
10 Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme  
11 de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite sur la liste des espèces en  
12 voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils  
13 scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le  
14 rétablissement d'une espèce.

15  
16 Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la  
17 LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le  
18 gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de  
19 rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du  
20 gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de  
21 rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en  
22 compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres  
23 autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle  
24 reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement,  
25 dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les  
26 communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en  
27 cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la  
28 présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce qu'il est  
29 possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

30  
31 Le programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes (*Smilax rotundifolia*)  
32 en Ontario a été achevé le 7 décembre 2018.

33 Le smilax à feuilles rondes est une plante grimpante vivace et longévive; ses longues  
34 tiges sont munies de vrilles qui lui permettent de former des enchevêtrements sur le sol  
35 ou de grimper aux arbustes et aux arbres jusqu'à une hauteur de cinq mètres ou plus.

36 Ses vignes produisent des grappes de petites fleurs verdâtres au printemps. Son fruit  
37 est une baie ronde de couleur bleu-noir.

---

### 38 **Protection et rétablissement du smilax à feuilles rondes**

39 Le smilax à feuilles rondes est inscrit comme une espèce menacée aux termes de la *Loi*  
40 *de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD), qui protège tant la plante que  
41 son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et  
42 d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation  
43 exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient  
44 respectées.

45 À l'échelle mondiale, le smilax à feuilles rondes est présent dans tout le centre et l'est  
46 de l'Amérique du Nord. L'aire de répartition de l'espèce s'étend depuis le sud-ouest de  
47 l'Ontario vers l'ouest jusqu'au Kansas, jusqu'au golfe du Mexique au sud, vers l'est  
48 jusqu'à l'océan Atlantique, et au nord jusqu'au sud de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est  
49 communément rencontrée sur l'ensemble de son aire de répartition aux États-Unis, bien  
50 qu'elle soit considérée comme étant vulnérable dans l'Illinois.

51 Au Canada, le smilax à feuilles rondes se rencontre dans le sud-ouest de l'Ontario et  
52 dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En Ontario, l'espèce n'est présente que dans  
53 trois régions : les comtés d'Essex et de Norfolk, et la région de Niagara. Il existe  
54 14 populations subsistantes dans la zone carolinienne, dans le sud de l'Ontario. Treize  
55 de ces populations ont été confirmées comme étant présentes depuis 2017. Quant à  
56 elle, la population qui reste a fait l'objet d'un recensement pour la dernière fois en 2013.  
57 On compte trois autres populations qui sont classées comme étant historiques, mais  
58 que l'on présume subsistantes, en raison de l'habitat convenable qui subsiste à ces  
59 emplacements. Toutefois, ces régions n'ont pas fait l'objet de recensements récents en  
60 vue de confirmer la présence ou l'absence de l'espèce. Une population avait été  
61 recensée à la pointe Pelée à la suite de la collecte d'un échantillon dans les années  
62 1800; on croit toutefois que l'espèce est aujourd'hui disparue.

63 Le smilax à feuilles rondes est une plante grimpante vivace qui pousse habituellement  
64 dans le sous-étage et dans les clairières des forêts au sol humide, en terrain inondé de  
65 façon saisonnière. Il a été signalé dans une petite variété de types d'écosystèmes  
66 marécageux ou forestiers, secs et humides, et sa présence est toujours associée à un  
67 couvert forestier majoritairement constitué d'un mélange de feuillus et de conifères.  
68 L'espèce tolère très bien l'ombre, mais pousse le mieux dans les lisières de forêts ou  
69 dans les forêts qui présentent des ouvertures dans le couvert forestier créées par de  
70 légères perturbations (exploitation forestière modérée, petits incendies, etc.). Bien que

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes en Ontario

---

71 l'espèce ait été observée dans de hautes terres sèches aux États-Unis, l'étalement de  
72 sa population semble confiné à la frontière nord de son aire de répartition en raison du  
73 taux d'humidité présente dans le sol.

74 Le smilax à feuilles rondes est capable de se reproduire par voie végétative, par la  
75 production de semences fertiles, et par voie sexuée, par la production de pousses à  
76 partir des tiges existantes. Le genre smilax est dioïque, ce qui signifie que les fleurs  
77 mâles et les fleurs femelles sont portées sur des plantes distinctes. La reproduction  
78 sexuée se fait obligatoirement par pollinisation croisée; un individu mâle doit féconder  
79 un individu femelle, et il n'y a pas d'autofécondation. On a consigné le sexe des plantes  
80 de 8 des 14 populations subsistantes en Ontario, dans chaque communauté où elles  
81 sont présentes. On a recensé trois populations renfermant seulement des individus  
82 mâles, une population composée seulement d'individus femelles, et les quatre autres  
83 étaient composées d'individus des deux sexes. Une population historique composée  
84 d'individus des deux sexes a été signalée en 1989, mais si celle-ci est subsistante, il se  
85 peut que cette situation ait changé. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la répartition  
86 sexuelle chez les populations de plantes dioïques, comme la génétique, les conditions  
87 environnementales, le changement de sexe de la plante en vieillissant ou la  
88 susceptibilité à la mortalité accrue des plantes d'un sexe en raison des conditions  
89 présentes sur le site. Les populations peuvent également être unisexuées si  
90 l'emplacement où ils sont présents a été colonisé par une seule plante qui s'est  
91 reproduite par voie asexuée, de manière à créer toutes les tiges existantes. On dispose  
92 de peu de renseignements permettant de déterminer lequel de ces facteurs peut avoir  
93 une incidence sur le smilax à feuilles rondes en Ontario.

94 Le smilax à feuilles rondes dépend de la pollinisation par une variété d'insectes, y  
95 compris les moustiques, les petites mouches et les abeilles. De récentes études  
96 laissent croire que l'absence de pollinisation naturelle est attribuable au faible taux de  
97 visite par des insectes pollinisateurs observé aux fleurs mâles et femelles. Des études  
98 menées sur des populations choisies laissent croire que l'espèce produit moins de fruits  
99 que les autres plantes semblables et qu'elle est moins broutée par des animaux  
100 sauvages durant l'hiver, ce qui pourrait se traduire par une diminution de la dispersion  
101 des semences.

102 Le smilax à feuilles rondes semble tolérer une variété de perturbations, lorsque celles-ci  
103 surviennent de façon modérée et peu fréquente. La plante a démontré sa capacité à  
104 résister à l'endommagement du couvert forestier, à un certain degré, pourvu que son  
105 système racinaire demeure intact et que les conditions demeurent favorables à sa  
106 croissance.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes en Ontario

---

107 La plus importante menace qui pèse sur le smilax à feuilles rondes est l'aménagement  
108 des terres, qui se traduit par l'élimination des terres boisées et des marécages qui lui  
109 fournissent l'habitat sur lequel il dépend. Historiquement, une importante partie de la  
110 forêt dans l'aire de répartition provinciale de l'espèce a été abattue à des fins agricoles,  
111 et l'habitat forestier restant est extrêmement fragmenté, ce qui réduit les possibilités de  
112 pollinisation croisée de l'espèce, ainsi que la dispersion des semences selon des  
113 conditions de croissance favorables. Le plus important facteur limitatif découlant de la  
114 fragmentation de son habitat est la réduction de la diversité génétique des populations  
115 unisexuées, ce qui devrait réduire leur viabilité à long terme.

116 Bien que l'espèce puisse tolérer les perturbations modérées, et même en tirer profit,  
117 l'exploitation forestière intensive, l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) hors sentier  
118 et le broutage excessif par les cerfs sont tous susceptibles d'endommager des plants  
119 individuels et d'altérer de façon défavorable les conditions de croissance à proximité  
120 des populations établies. L'ouverture excessive du couvert forestier ou la variation  
121 brusque des conditions environnementales peuvent avoir une incidence directe sur la  
122 répartition sexuelle et peuvent modifier le taux d'humidité du sol, de sorte qu'il ne soit  
123 plus convenable à la survie de l'espèce. Par ailleurs, la suppression des processus  
124 naturels de perturbation et l'absence de pratiques de gestion forestière pour stimuler les  
125 forêts peuvent se traduire par une fermeture du couvert forestier et un ombrage  
126 excessif, ce qui pourrait entraver la dispersion et l'établissement des plants. Les  
127 activités humaines qui modifient le drainage du sol, comme le creusage de fossés, la  
128 modification de l'écoulement de ruisseaux, l'aménagement de bermes et les pratiques  
129 en matière d'irrigation peuvent aussi modifier le taux d'humidité du sol, ce qui pourrait  
130 rendre les plants plus vulnérables à des dommages causés par le cycle de gel-dégel  
131 subi durant le printemps. Parmi les autres menaces possibles pour le smilax à feuilles  
132 rondes, on dénote les activités de développement et de défrichage des terres qui  
133 empiètent sur la lisière de l'habitat occupé par l'espèce, ainsi que les dommages  
134 accidentels attribuables à la gestion des couloirs de transport d'électricité et de la  
135 gestion des cultures. Les plantes envahissantes comme l'alliaire officinale (*Alliaria*  
136 *petiolata*), le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), le nerprun cathartique (*Rhamnus*  
137 *cathartica*), le rosier multiflore (*Rosa multiflora*) et le chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera*  
138 *tatarica*) peuvent également constituer une menace pour le smilax à feuilles rondes en  
139 lui livrant concurrence pour des ressources. Les insectes indigènes et les petits  
140 herbivores peuvent aussi se nourrir de la plante.

141 D'autres recherches seront nécessaires pour améliorer les connaissances sur le statut  
142 de chaque population et sur la dynamique des populations à long terme, pour déceler  
143 les facteurs qui limitent la fécondation, la germination et l'établissement de jeunes  
144 plants, et pour déterminer les répercussions possibles de l'existence de populations

## Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes en Ontario

---

145 unisexuées sur la persistance à long terme de l'espèce. D'autres recherches pourraient  
146 s'avérer nécessaires pour examiner les meilleurs moyens d'aborder les facteurs  
147 limitants observés à l'égard de la reproduction sexuelle, et pour déterminer la nécessité  
148 et la faisabilité de ces moyens.

149 Les populations du smilax à feuilles rondes en Ontario ont peut-être toujours été peu  
150 nombreuses, et ces populations semblent être persistantes à long terme. Les mesures  
151 de rétablissement du smilax à feuilles rondes seront donc concentrées sur le maintien  
152 des populations existantes et sur le soutien de leur reproduction naturelle et durable par  
153 la gestion des menaces directes qui pèsent sur l'espèce et de ses limites biologiques.  
154 Le gouvernement appuie des mesures de rétablissement du smilax à feuilles rondes qui  
155 visent l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la gestion de l'habitat, des  
156 facteurs limitants et des menaces, et la promotion d'activités ayant pour but d'informer  
157 et de faire participer les propriétaires fonciers et des membres du public qui sont  
158 utilisateurs, propriétaires ou gestionnaires de terres qui abritent l'espèce.

### **Objectif du programme de rétablissement du gouvernement**

159 L'objectif du gouvernement pour le rétablissement du smilax à feuilles rondes est de  
160 maintenir les populations viables dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce en  
161 Ontario, et lorsque possible, soutenir la hausse naturelle des populations en abordant  
162 les menaces et les facteurs limitants. Le gouvernement appuie les enquêtes qui portent  
163 sur la nécessité et la faisabilité d'augmenter les populations unisexuées de l'espèce.  
164

### **Mesures**

166 La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité  
167 partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité,  
168 ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de  
169 l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération  
170 intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et  
171 collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des  
172 démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à  
173 ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

### **Mesures menées par le gouvernement**

175 Afin de protéger et de rétablir le smilax à feuilles rondes, le gouvernement entreprendra  
176 directement les mesures suivantes :

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes en Ontario

- 177 • Continuer de mettre en œuvre [le Plan stratégique contre les espèces](#)  
178 [envahissantes de l'Ontario](#) pour prendre en charge les espèces envahissantes  
179 (par exemple, Alliaire officinale) qui menacent le smilax à feuilles rondes.
- 180 • Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus  
181 de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de  
182 protection prévues à la LEVD.
- 183 • Encourager la soumission de données sur le smilax à feuilles rondes au dépôt  
184 central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il  
185 reçoit des données (comme [iNaturalist](#)), ou directement, par l'entremise du  
186 [Centre d'information sur le patrimoine naturel](#).
- 187 • Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la  
188 sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- 189 • Continuer de protéger le smilax à feuilles rondes et son habitat par l'application  
190 de la LEVD.
- 191 • Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et  
192 industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent  
193 des activités visant à protéger et rétablir le smilax à feuilles rondes. Ce soutien  
194 prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions  
195 appropriées, et de services.
- 196 • Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires  
197 annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des  
198 travaux.

199 **Mesures appuyées par le gouvernement**

200 Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à  
201 la protection et au rétablissement du smilax à feuilles rondes. Le programme  
202 d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures identifiées  
203 comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est  
204 raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces  
205 mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007*  
206 *sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir  
207 compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation  
208 relatifs à des espèces en péril.

209 **Secteurs d'intervention : Recherche et surveillance**

210 Objectif : Améliorer les connaissances sur la répartition, l'abondance, la  
211 composition des populations et les conditions de l'habitat du smilax  
212 à feuilles rondes en Ontario.

213 De récents recensements de populations existantes de smilax à feuilles rondes ont  
214 fourni de précieux renseignements quant à l'abondance de l'espèce à plusieurs  
215 emplacements connus et au sexe des individus observés à ces emplacements. Ces  
216 renseignements pourront servir à déterminer les populations devant faire l'objet de  
217 mesures de rétablissement prioritaires, en particulier les populations unisexuées, celles  
218 n'offrant aucun indice de l'établissement de jeunes plants, ou celles qui sont très  
219 éloignées des autres populations locales. Les populations incapables de se reproduire  
220 par voie sexuée pourraient être moins capables de s'adapter aux conditions  
221 changeantes du site et moins diversifiées sur le plan génétique. La collecte continue et  
222 élargie des renseignements relatifs à la surveillance est nécessaire en vue de consigner  
223 les changements démographiques pouvant influencer sur la capacité de survie des  
224 populations. La surveillance périodique des conditions de croissance de chaque site  
225 peut également fournir de précieux renseignements quant aux facteurs ayant une  
226 incidence sur la répartition sexuelle et la reproduction devant être abordés ou gérés. On  
227 devrait aussi faire l'examen des sites où l'espèce est classée comme étant historique,  
228 mais que l'on présume subsistante (Cedar Creek, White Oak Woods et le chemin  
229 McCleod) pour déterminer si des populations subsistantes y sont présentes et pour  
230 veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans le cadre de programmes de recherche  
231 et de surveillance.

232 **Mesures :**

- 233 1. **(Hautement prioritaire)** Élaborer et mettre en œuvre un  
234 programme de surveillance du smilax à feuilles rondes. Le  
235 programme devrait être conçu et mis en œuvre de manière à  
236 contribuer à la recherche sur les populations viables, et devrait  
237 comprendre :
- 238 ○ une évaluation de la détectabilité du smilax à feuilles  
239 rondes et un recensement des emplacements où  
240 l'espèce est considérée historique; et,
  - 241 ○ des enquêtes sur la dynamique des populations, y  
242 compris sur :
    - 243 ● la génétique, y compris les effets de la faible  
244 variabilité génétique;

- 245
- 246
- 247
- 248
- 249
- 250
- 251
- 252
- 253
- 254
- 255
- 256
- 257
- 258
- 259
- 260
- 261
- 262
- 263
- la biologie reproductive (p. ex. la pollinisation, la production de semences, la germination);
  - le recrutement (p. ex. l'incidence des perturbations sur le site, la répartition sexuelle); et,
  - les facteurs qui inhibent la croissance, y compris les espèces envahissantes.
2. **(Hautement prioritaire)** Mener des recherches pour déterminer les pratiques de gestion des populations du smilax à feuilles rondes, y compris les pratiques qui visent l'amélioration des taux de pollinisation (p. ex. la pollinisation artificielle), de la production de semences, de la dispersion, de la germination et de l'établissement de jeunes plants.
3. Enquêter l'hypothèse selon laquelle les conditions environnementales peuvent avoir une incidence sur l'expression sexuelle du smilax à feuilles rondes.
4. Enquêter la nécessité et la faisabilité d'augmenter les populations unisexuées.

**Secteurs d'intervention : Protection et gestion de l'habitat**

Objectif : Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du smilax à feuilles rondes et, lorsque possible et nécessaire, améliorer la capacité de reproduction des plants existants.

268 Les populations et l'habitat du smilax à feuilles rondes sont principalement présents sur  
269 des terrains privés, mais également sur des propriétés appartenant aux municipalités et  
270 à des organismes de conservation. Plusieurs habitats qui abritent l'espèce sont des  
271 terres boisées fragmentées qui sont séparés par des routes, des zones agricoles et des  
272 projets de développement. La mise en place d'une approche de collaboration est donc  
273 nécessaire pour appuyer le rétablissement de l'espèce. Le fait d'encourager le recours  
274 aux pratiques de gestion optimales auprès de nombreux secteurs et d'utilisateurs  
275 améliorera les possibilités de rétablissement à long terme. Dans l'éventualité où les  
276 travaux de recherche et de surveillance permettraient de déterminer des techniques  
277 efficaces (et la valeur biologique en découlant) pour augmenter le taux de reproduction  
278 de l'espèce, il pourrait être avantageux de procéder à une évaluation collaborative des  
279 effets généraux possibles de ces techniques, et la mise en place des mesures  
280 connexes pourrait s'avérer nécessaire.



- 281           **Mesures :**
- 282           5. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les propriétaires et les
- 283           gestionnaires fonciers, et les chercheurs pour élaborer, mettre
- 284           en œuvre et évaluer des plans de gestion et des pratiques de
- 285           gestion optimales visant à maintenir ou améliorer l’habitat et la
- 286           viabilité des populations du smilax à feuilles rondes là où il est
- 287           présent. Les plans peuvent comprendre ce qui suit :
- 288                   ○ le recours à des pratiques sylvicoles qui favorisent la
- 289                   récolte durable tout en maintenant ou en améliorant les
- 290                   conditions de l’habitat;
- 291                   ○ des étapes visant à minimiser les répercussions de
- 292                   l’utilisation des terres et de la gestion des eaux sur les
- 293                   régimes de drainage naturels;
- 294                   ○ des stratégies visant à éliminer ou à surveiller la
- 295                   présence et l’incidence des plantes envahissantes (p. ex.
- 296                   le nerprun cathartique et l’alliaire officinale) là où des
- 297                   populations sont présentes, ou à proximité de ces
- 298                   endroits; et,
- 299                   ○ des approches en matière de gestion de l’habitat et des
- 300                   terres qui encouragent l’établissement et le maintien de
- 301                   corridors végétalisés naturels qui favorisent la survie et le
- 302                   mouvement d’insectes pollinisateurs qui sont nécessaires
- 303                   pour la reproduction sexuelle du smilax à feuilles rondes.
- 304           6. En collaboration avec les propriétaires fonciers et les
- 305           organismes locaux, mettre en œuvre, surveiller et adapter les
- 306           mesures jugées nécessaires en vue de favoriser la pollinisation,
- 307           la production de semences, la dispersion, la germination et
- 308           l’établissement de jeunes plants (voir la mesure n° 2).
- 309           7. Lorsque l’occasion se présente, collaborer avec les
- 310           propriétaires fonciers et les partenaires communautaires pour
- 311           appuyer la protection de l’habitat du smilax à feuilles rondes par
- 312           le biais de programmes existants de protection et d’intendance
- 313           des terres.
- 314           8. Mettre en œuvre des approches en vue de réduire l’incidence
- 315           des activités récréatives sur le smilax à feuilles rondes et sur
- 316           son habitat, y compris :



350 **Mise en œuvre des mesures**

351 Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise  
352 en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de  
353 leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le personnel du  
354 programme. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à  
355 l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

356

357 La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble  
358 des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des  
359 partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des  
360 mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout où les déclarations du  
361 gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

362 **Évaluation des progrès**

363 Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de  
364 protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la  
365 publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement.  
366 Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en  
367 arriver à protéger et à rétablir le smilax à feuilles rondes.

368 **Remerciements**

369 Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du  
370 Programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes (*Smilax rotundifolia*) et  
371 pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces  
372 en péril.

373 **Renseignements supplémentaires**

374 Consultez le site Web des espèces en péril à [ontario.ca/especesenperil](http://ontario.ca/especesenperil)  
375 Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles  
376 1 800 667-1940  
377 ATS 1 866 686-6072  
378 [nrisc@ontario.ca](mailto:nrisc@ontario.ca)